



MARS 2026

COMPTE-RENDU CSE 12 MARS 2026



Le Comité Social et Économique s'est tenu le 12 mars 2026. L'UNSA FERROVIAIRE a constaté que le Groupe SNCF a publié ses résultats annuels : 43 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,8 milliard de résultat net. L'UNSA-Ferroviaire salue ces chiffres, mais avant tout les agents qui ont permis ces résultats qui ont été publiés le 26 février 2026, comme par un heureux hasard du calendrier, après la clôture des NAO 2026.

Plan de performance - Information

- Le projet transverse du programme de performance entre dans le projet stratégique TOUS SNCF ambition RESEAU CAP vers 2030.
- Concernant SNCF RESEAU, il s'agit principalement d'optimiser les fonctions support siège.

L'UNSA-FERROVIAIRE demande à la direction de prendre davantage le temps d'évaluer les risques psychosociaux liés à l'évolution de la charge de travail. Elle souhaite également que l'équilibre entre agents / prestataires soit réévalué.

Document Unique

Le document unique évolue avec l'archivage du risque de la pandémie commune à toutes les entités.

De plus, on observe l'ajout de dispositions fortes chaleurs Ambiance Thermique.

Accompagnée d'autres organisations syndicales, l'UNSA-Ferroviaire souhaiterait que l'ajout des risques liés à l'intelligence artificielle soit également étudié.

Résonances - Point d'accompagnement

- 100% des Entretiens Exploratifs réalisés,
- 97,9% des Entretiens d'Orientations enregistrés,
- 90,9% des situations sécurisées.
- Démarche d'écoute lancée en septembre,
- Perception des impacts du projet,
- Perception de l'accompagnement du projet.

L'UNSA-Ferroviaire reste sur ses positions au regard du manque évident d'anticipation sur les risques psychosociaux. La démarche d'écoute semble avoir été lancée trop tôt pour obtenir des résultats pertinents. Les élus regrettent de ne pas avoir pu étudier les documents en amont.

Point général sur la sécurité - information

L'article 3 de la loi Santé au travail du 02/08/2021 rappelle les obligations de l'employeur.

- Sur les 12 derniers mois glissants il y a eu 708 AT,
- 65 % des accidents avec arrêt impliquent l'utilisation d'un véhicule,
- 35% des accidents de trajet avec arrêt ont pour cause l'utilisation de la bicyclette ou de nouveaux modes de déplacement (trottinettes, etc.),
- La volumétrie globale des faits sûreté est comparable à l'année 2024,
- 1 594 faits de sécurité environnementale.

L'UNSA-Ferroviaire note les objectifs pour réduire les accidents impactant la vie des agents. Elle souhaite que la direction mette davantage de moyen sur les formations aux risques, notamment en présentiel ou à distance avec un formateur.

Code de bonne conduite - Présentation

Le 10 octobre 2024, l'ART a publié un « Rapport sur le code de bonne conduite de SNCF Réseau » et a formulé :

- 13 recommandations à adopter avant le 30 juin 2025,
- 10 recommandations appelant une modification de la loi.

SNCF RESEAU a mis en place le projet de nouveau Code de bonne conduite, disponible sur DIGIDOC RG21051, qui explicite de manière claire et illustrée les règles légales :

- Protection des informations commercialement sensibles,
- Préservation de l'indépendance des équipes chargées de la répartition des capacités, de l'attribution de sillons ou de la tarification,
- Contrôle de la mobilité.

L'UNSA-Ferroviaire souhaite alerter sur l'utilisation de nombreux SharePoint dans tous les services. Le contrôle des changements de service ne permettent pas de sécuriser réellement l'accès. Notre organisation syndicale demande une grande sensibilisation des agents concernant ces réglementations.

SSCT - Bilan

- Information sur évolution digitalisation de la capacité,
- Présentation des missions cosec au sein des campus,
- Information sur les nouvelles cotations du document,
- Planification des groupes de travail,
- Points d'actualités, déménagement CNOF,
- Bilan PAPRIACT 2025,
- Points récurrents CSSCT,
- Pré information du projet d'évolution de la DG COM,
- Transfert d'un poste d'acheteur vers DGFA,
- Information projet de déménagement DGFA Marseille.

L'UNSA- Ferroviaire vote « Pour » le bilan CSSCT.

Les organisations syndicales insistent sur l'importance d'intégrer les nouvelles technologies dans le DUERP. Elles soulignent aussi l'importance de prendre en compte les évolutions professionnelles liées à l'utilisation de l'IA.



Conclusion UNSA- FERROVIAIRE

Ce CSE développe les sujets d'évolutions budgétaires.
L'UNSA reste vigilante sur la prise en compte des RPS.



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*
CLASSE
CP* CDI CDD
ALTERNANT
ENTREPRISE PRIVÉE
EMPLOI TYPE
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE
ÉTABLISSEMENT
TÉLÉPHONE

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

*SI AGENT SNCF

